

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00125
Numéro SIREN : 917 221 251
Nom ou dénomination : A L'ART DU BIJOU MAISON MAURICE KUHN

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2023 sous le numéro de dépôt 1146

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société DIDIER KUHN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la SARL LAURENT KUHN, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 26a rue Golbéry 68000 COLMAR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR sous le numéro 804 548 014, représentée par Monsieur Laurent KUHN, gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président
Société DIDIER KUHN
Représentée par son gérant
Monsieur Didier KUHN



Le secrétaire
Monsieur Laurent KUHN



Société LAURENT KUHN
Représentée par son gérant
Monsieur Laurent KUHN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président.

